

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 68 titulaires – 39 suppléants Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants Délégués présents : 42 délégués (36 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 42 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 13 février 2024	<u>Résultat du vote :</u> Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0
---	--

Membres présents:

Titulaires: Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Dujon Régis, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mr Valet Eric, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy, Mr Jourdain Sébastien, Mr Martin Philippe, Mr Minette Michel.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Carion Denis, Mr Davin Benoit, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mme Triconnet Nelly.

Membres absents:

Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique,

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : Budget principal : reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget primitif 2024	N°2024 02 01
--	---------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la balance générale certifiée conforme par Madame La Responsable du Service Gestion Comptable,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, l'USESA peut procéder à une reprise anticipée de ses résultats au budget primitif sans avoir au préalable voté le compte administratif. Il se fondera pour cela sur une balance certifiée par madame la responsable du Service Gestion Comptable.

La reprise anticipée du résultat au budget primitif s'accompagne de l'inscription d'une prévision d'affectation au compte 1068 (affectation en réserves), de la reprise des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) et de la reprise du résultat excédentaire en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement),

Les comptes pour l'année 2023, tels que figurant dans la balance certifiée par madame la responsable du Service Gestion Comptable se présentent comme suit :

		Réalisations 2023	Résultat 2023	Résultat antérieur	Résultat Cumulé
Fonctionnement	Dépenses	3 380 898,62 €	1 533 266,91€	2 850 087,41€	4 383 354,32€
	Recettes	4 914 165,53 €			
Investissement	Dépenses	10 554 881,33 €	- 667 485,61 €	- 544 939,90 €	- 1 212 425,51€
	Recettes	9 887 395,72 €			
			865 781,30€		3 170 928,81€
Restes à réaliser DEPENSES					4 049 157,86 €
Restes à réaliser RECETTES					3 400 750,00 €
Solde négatif des restes à réaliser					- 648 407,86 €
RESULTAT DE CLÔTURE AVEC RESTES A REALISER					2 522 520,95 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 06 février 2024,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 06 février 2024,

- Après avoir constaté que les résultats de l'USESA s'élèvent à3 170 928,81 €

- Dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de.....4 383 354,32 €

- Constatant que la section d'investissement fait apparaître un résultat

d'exécution de- 1 212 425,51€

- Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2023, faisant apparaître

- en dépenses un montant de.....4 049 157,86 €

- en recettes un montant de3 400 750,00 €

Présentant un solde de- 648 407,86 €

↳ **Entraînant un besoin de financement s'élevant à- 1 860 833,37 €**

- **DÉCIDENT** la reprise anticipée des résultats 2023, sur le budget primitif 2024, comme suit :

Affectation en réserves du financement de la section d'investissement

(compte 1068) :1 860 833,37 €

Report résultat déficit d'investissement (Compte 001) :1 212 425,51 €

Report à la section d'exploitation (Compte 002) :2 522 520,95 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

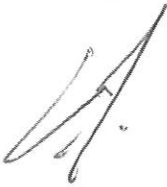
En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir avant la fin de l'exercice 2024

Pour extrait certifié conforme,

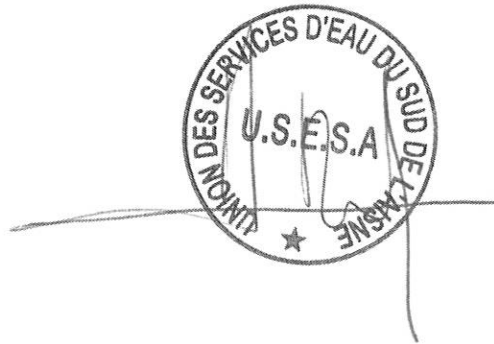
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique FREX



Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation